

# CS Group

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense  
S.A. au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## CS Group

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'assemblée générale de la société CS Group

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CS Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Évaluation des titres de participation (notes IV 2 c de l'annexe aux comptes annuels)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Les titres de participation s'élevaient à 173 M€ au 31 décembre 2021 en valeur nette comptable, au regard d'un total du bilan de 268 M€. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, calculée en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, méthode qui intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;</li><li>- les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés ;</li><li>- les taux d'actualisation (WACC) appliqués aux flux de trésorerie estimés,</li><li>- une approche comparative boursière.</li></ul> <p>En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité de ces titres de participation et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point-clé de l'audit en raison (i) de leur montant significatif dans les comptes de la société, (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité.</p>	<p>Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par la société aux normes comptables en vigueur s'agissant des modalités d'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.</p> <p>Nous avons pris connaissance des hypothèses-clés retenues et avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rapproché les prévisions d'activité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché et les réalisations passées, et avec les dernières estimations (hypothèses, budgets, plans stratégiques) de la Direction telles qu'elles ont été soumises à la validation du Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;</li><li>- comparé les taux de croissance à l'infini retenus par le groupe avec les comparables du secteur et les consensus des analystes financiers,</li></ul> <p>Nous avons comparé les taux d'actualisation retenus (WACC) avec nos bases de données internes, en ayant recours pour cela à nos équipes des spécialistes en évaluation financière.</p> <p>Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, que nous avons comparées à nos propres calculs pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses serait de nature à nécessiter la comptabilisation d'une dépréciation des titres de participation concernés. Nous avons également apprécié la pertinence des prévisions budgétaires historiques au regard des réalisations constatées sur l'exercice 2021.</p> <p>Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.</p>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CS Group par l'assemblée générale du 28 mai 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 27 juin 2008 pour Mazars

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 14ème année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris - La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars



Francisco SANCHEZ

Deloitte & Associés



Alain GUINOT





# Comptes sociaux

**AU 31 DÉCEMBRE 2021**

*Engagés à vos côtés,  
au service de vos enjeux critiques*

## I – Bilan

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	4	-	1
Immobilisations financières	5	173 211	152 234
<b>Actif immobilisé</b>		<b>173 211</b>	<b>152 235</b>
Clients et comptes rattachés	6	-	270
Autres créances	6	86 053	82 162
Disponibilités	7	8 917	10 985
Charges constatées d'avance	6	138	163
<b>Actif circulant</b>		<b>95 108</b>	<b>93 580</b>
Charges à répartir	6	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>268 319</b>	<b>245 815</b>

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		24 568	24 568
Primes liées au capital		73 010	73 010
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		41 090	41 242
Résultat de l'exercice		20 817	(152)
<b>Capitaux propres</b>	<b>8</b>	<b>163 088</b>	<b>142 271</b>
Provisions pour risques et charges	9	150	150
Dettes financières	10	39 468	39 828
Dettes d'exploitation	11	1 150	1 389
Dettes diverses	11	64 463	62 177
<b>Dettes</b>		<b>105 231</b>	<b>103 544</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>268 319</b>	<b>245 815</b>

## II – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	12	2 417	2 130
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		171	786
Autres produits		-	-
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 588</b>	<b>2 916</b>
Achats et charges externes		1 345	1 376
Impôts, taxes et versements assimilés		22	13
Charges de personnel	13	1 105	1 447
Dotations aux amortissements et provisions		-	1
Autres charges		154	147
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>2 626</b>	<b>2 984</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(38)</b>	<b>(68)</b>
Produits financiers de participations		-	-
Autres intérêts financiers		417	524
Reprises sur provisions et transferts de charges		21 079	886
Gain de change		-	-
Produits sur cessions de valeurs mobilières		82	40
<b>Produits financiers</b>		<b>21 578</b>	<b>1 450</b>
Dotations aux amortissements et provisions financières		18	10
Intérêts et frais financiers		711	806
Autres charges financière		-	630
Charges sur cessions de valeurs mobilières		9	52
<b>Charges financières</b>		<b>738</b>	<b>1 498</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14</b>	<b>20 840</b>	<b>(48)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>20 802</b>	<b>(116)</b>
Résultat exceptionnel	15	15	(120)
Intéressement et participation		-	-
Impôts sur les bénéfices	16	-	84
<b>RESULTAT NET</b>		<b>20 817</b>	<b>(152)</b>

### III – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		20 817	(152)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		0	0
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		(21 000)	131
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		5	20
<i>Autres produits et charges non cash</i>		-	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(A)</b>	<b>(178)</b>	<b>(1)</b>
Variation du BFR	(B)	(1 548)	2 136
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>(A)+(B)=(C)</b>	<b>(1726)</b>	<b>2 136</b>
Cession nette d'immobilisations financières		18	0
Investissement financier net		-	0
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(D)</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
Remboursement d'emprunts et crédits		(13 325)	(12 344)
Intérêts versés sur emprunt obligataire		-	0
Nouveaux emprunts et crédits		12 965	12 164
Augmentation / (réduction) de capital		-	0
Variation intérêts courus		0	0
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours		0	0
Dividendes versés		0	0
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(E)</b>	<b>(360)</b>	<b>(180)</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(C)+(D)+(E)+(F)=(G)</b>	<b>(2 068)</b>	<b>1 954</b>
Trésorerie en début de période	(H)	10 985	9 031
<b>Trésorerie de fin de période</b>	<b>(H)+(G)=(I)</b>	<b>8 917</b>	<b>10 985</b>

### IV – Annexe aux comptes sociaux 2021

#### Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire et économique Covid-19 a confirmé la résilience du modèle économique et la pertinence des métiers de CS GROUP. Malgré un contexte économique toujours difficile en 2021 mais fort de ces atouts et de sa capacité d'adaptation, le Groupe a partagé avec le marché son Plan Vision 2024 lors de son Assemblée Générale du 4 juin 2021, un plan ambitieux où CS GROUP s'engage comme acteur du « SmartFutur ».

Pour accompagner ses objectifs, le Groupe a renégocié en juin 2021 auprès de ses partenaires bancaires la maturité et les conditions des Prêts Garantis par l'Etat accordés en août

2020 aux filiales françaises pour un montant total de 31 M€. Ces financements bénéficiant d'un différé de remboursement de deux ans contribuent à renforcer la liquidité du groupe et assurer la poursuite du plan d'intégration et de transformation.

Concernant le projet dont les difficultés avaient été évoquées dans les Faits Marquants des Etats Financiers 2019, le Groupe a finalisé un plan d'action agréé par le Client au cours du deuxième trimestre 2020, ce qui a permis de débloquer une facturation réglée en juin 2020. Les réunions de travail tenues depuis ont confirmé que le projet était revenu dans un mode collaboratif. Les progrès réalisés en 2021 ont permis plusieurs livraisons partielles qui sont en cours d'évaluation. Il reste à converger sur le niveau de performance finale acceptable par le Client.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

#### Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP SA ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général

(règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite).

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Le recours aux estimations concerne principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

#### a) **Immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans.

#### b) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

#### c) **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable réestimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur.

Le test de valeur est conduit en utilisant 2 méthodes :

- Une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows").
- Une approche comparative boursière quand elle est jugée pertinente.

Test de valeur fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Test de valeur fondée sur l'approche comparative avec les multiples boursiers :

- les résultats de l'approche par les flux futurs de trésorerie actualisés sont recoupés avec les valorisations boursières d'un échantillon de sociétés du secteur. Une prime de contrôle est rajoutée à la valeur des fonds propres retenus.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

#### d) **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

#### e) **Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés

ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

#### **f) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto-détenues figurent en immobilisations financières.

#### **g) Produits et charges exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

#### **h) Engagements vis à vis du personnel**

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

#### **i) Instruments financiers**

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

#### **j) Conversion des éléments en devises**

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

#### **k) Consolidation**

En tant que société mère, la société établit des comptes consolidés.

#### **l) Frais émission d'emprunt**

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

### Note 3 – Immobilisations incorporelles

Evolution en 2021					
(en milliers d'euros)	31/12/2020	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2021
<b>Valeurs brutes</b>					
Concessions, brevets, licences	51	0	0	0	51
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
<b>Amortissements et provisions</b>					
Concessions, brevets, licences	(51)	-	-	-	(51)
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(51)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Evolution en 2020

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2020
<b>Valeurs brutes</b>					
Concessions, brevets, licences	51	0	0	0	51
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>
<b>Amortissements et provisions</b>					
Concessions, brevets, licences	(51)	-	-	-	(51)
Autres	-	-	-	-	-
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(51)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

### Note 4 – Immobilisations corporelles

Evolution en 2021					
(en milliers d'euros)	31/12/2020	Augmentation	Diminution		31/12/2021
<b>Valeurs brutes</b>					
Mobilier, matériel de bureau et informatique	8	0	-		8
Autres	0	0	-		0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>8</b>
<b>Amortissements et provisions</b>					
Mobilier, matériel de bureau et informatique	7	1	-		8
Autres	0	0	-		0
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>-</b>		<b>8</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Mobilier, matériel de bureau et informatique	8	0	0	8
Autres	0	0	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	6	1	0	7
Autres	0	0	0	0
<b>Total des amortissements et dépréciations</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation	173 177	152 200
Prêts	34	34
Dépôts et autres	0	0
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>173 211</b>	<b>152 234</b>

La valeur d'acquisition des titres a été comparée avec leur valeur actuelle selon la méthode mentionnée à la note 2-c. Les tests de valeur réalisés au 31 décembre 2021 ont conduit à reprendre intégralement la provision pour dépréciation de 21 000 K€ sur les titres CS GROUP – France.

Voir aussi le tableau des filiales et participations en note 21. En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7. Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employés à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Valeur brute au 1er janvier</b>	<b>177 748</b>	<b>177 767</b>
Augmentation		
Diminution	(24)	(20)
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>177 724</b>	<b>177 748</b>
<b>Dépréciations au 1er janvier</b>	<b>(25 561)</b>	<b>25 567</b>
Dotations		
Reprises	(21 000)	(20)
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>(4 561)</b>	<b>(25 561)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>173 163</b>	<b>152 186</b>



## Note 6 – Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>					
Prêts	48		48		48
Autres immobilisations financières					
<b>Créances d'exploitation</b>					
Clients	0				270
Clients douteux	0				0
Personnel et comptes rattachés					
Etat et autres collectivités <sup>(1)</sup>	64 499	16 105	48 394		62 248
Groupe (comptes-courants)	21 531	21 531			19 950
Débiteurs divers	23	23			23
Charges constatées d'avance	138	138			163
<b>Charges à répartir</b>					
<b>Total</b>	<b>86 239</b>	<b>37 797</b>	<b>48 442</b>	<b>0</b>	<b>82 702</b>

<sup>(1)</sup> Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 64 463 K€ dont 16 069 K€ à échéance à moins d'un an.

## Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.

L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute	En valeurs mobilières de placement
		(en milliers d'euros)	(en milliers d'euros)
<b>31/12/2019</b>	<b>63 670</b>	<b>545</b>	<b>545</b>
Acquisitions	156 112	588	
Cessions	(151 740)	(593)	
Transferts			
<b>31/12/2020</b>	<b>68 042</b>	<b>540</b>	<b>540</b>
Acquisitions	154 277	736	
Cessions	(154 076)	(660)	
Transferts			
<b>31/12/2021</b>	<b>68 243</b>	<b>616</b>	

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
<b>31/12/2019</b>	<b>364</b>
Augmentation	
Diminution	18
<b>31/12/2020</b>	<b>346</b>
Augmentation	18
Diminution	(7)
<b>31/12/2021</b>	<b>357</b>

## Note 8 – Capital social

en milliers d'euros	Montant
<b>31/12/2019</b>	<b>24 568 466</b>
Augmentation	
Diminution	
<b>31/12/2020</b>	<b>24 568</b>
Augmentation	
Diminution	
<b>31/12/2021</b>	<b>24 568</b>

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

### Variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Augmentation de capital	Dividende versé	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	24 568					24 568
Primes diverses	73 010					73 010
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	41 242	-152				41 090
Dividende versé						
Résultat	(152)	152			20 817	20 817
<b>Total</b>	<b>142 271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 817</b>	<b>163 088</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Augmentation de capital	Dividende versé	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	24 568					24 568
Primes diverses	73 010					73 010
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	40 512	730				41 242
Dividende versé						
Résultat	730	(730)			(152)	(152)
<b>Total</b>	<b>142 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-152</b>	<b>142 271</b>

## Note 9 – Provisions pour risques et charges

Evolution en 2021

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2021
Litiges et risques divers	150	0	0	0	150
Risques sur filiales					
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150</b>

Evolution en 2020

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2020
Litiges et risques divers	0	150	0	0	150
Risques sur filiales					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150</b>

## Note 10 – Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt Obligataire Convertible		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et intérêts courus	39 468	39 828
Soldes créditeurs de banque		
<b>Dettes financières</b>	<b>39 468</b>	<b>39 828</b>

CS GROUP assure en partie le financement externe du Groupe par le biais des lignes de crédit Bpifrance garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français.

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2021	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2018	14 427	30.6.2022 r.
CIR 2019	12 077	30.6.2023 r.
CIR 2020	12 936	30.6.2024 r.
<b>Total</b>	<b>39 440</b>	

Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par Bpifrance font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

## Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2020
Emprunt obligataire Convertible				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 468	39 468		39 829
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	422	422		606
Personnel et comptes rattachés	208	208		162
Sécurité Sociale et autres organismes	113	113		92
Etat et autres collectivités	407	407		529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	64 463	10 069	48 394	62 212
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>105 081</b>	<b>50 687</b>	<b>48 394</b>	<b>103 430</b>

## Note 12 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

## Note 13 - Personnel

	31/12/2021	31/12/2020
Ingénieurs et cadres	2	2
Collaborateurs / employés		0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations allouées aux organes d'administration	150	143
Rémunérations allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	390	345
Paiements sur base d'actions		

CS GROUP n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS GROUP, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non-renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

## Note 14 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et produits de filiales		
Charges d'intérêts financiers	(711)	(806)
Revenus des comptes-courants	415	524
Perte sur compte-courant <sup>(1)</sup>	-	(630)
Dépréciations/reprises créances financées	73	217
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	(11)	18
Dépréciation/reprise Compte Courant <sup>(1)</sup>	21 000	641
Résultat net de cession sur VMP	72	(12)
Autre résultat financier	2	-
<b>Total</b>	<b>20 840</b>	<b>(48)</b>

(1) Impact de l'accord avec le cessionnaire sur la cession de l'intégralité des parts détenues par CS GROUP SA dans la société SIGNOVAL TUNISIE au 28 février 2020.

## Note 15 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <sup>(2)</sup>	191	964
Résultat exceptionnel sur opérations en capital <sup>(1)</sup>	(5)	(20)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <sup>(2)</sup>	(171)	(914)
Dotations/reprises exceptionnelles sur provisions <sup>(2)</sup>	0	(150)
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>(120)</b>

(1) Impact de la cession de l'intégralité des parts détenues par CS GROUP SA dans la société SIGNOVAL TUNISIE au 28 février 2020.

(2) charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondant essentiellement à des coûts et honoraires engagés dans le cadre du plan Transformation et refacturés à CS GROUP - France pour 191K€ en 2021 vs 964 K€ en 2020.

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

## Note 16 – Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal du groupe 2021 d'intégration fiscale est déficitaire ; il n'y a pas de charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

### Charges/produits d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère CS GROUP. Au titre de 2020, la société a enregistré un produit d'impôt de 84 K€.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 364 M€ en fin 2021.

## Note 17 – Charges à payer et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges à payer rattachées à des comptes de passif</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	28	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352	443
Dettes fiscales et sociales	285	224
Dettes diverses	0	0
<b>Total</b>	<b>665</b>	<b>667</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		

## Note 18 – Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Bilan</b>		
Participations en valeurs brutes	177 724	177 747
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	0	270
Comptes courants et autres (actif)	21 530	19 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Comptes courants et autres (passif) (1)	64 463	62 177
<b>Compte de résultat</b>		
Dividendes reçus	0	0
Autres produits financiers	415	524
Reprise provision dépréciation des titres	21 000	0
Autres charges financières	0	0

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe fiscal dont les montants correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS GROUP - France et CS Novidy's en 2018, 2019, 2020 et 2021, remboursables respectivement en 2022, 2023, 2024 et 2025 ainsi que du (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises 2018 remboursables en 2022.

## Note 19 – Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	697	875
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres		
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	85 950	88 658
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties		

## 19. a – Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Cautionnement solidaire des emprunts obligataires EuroPP souscrits par CS GROUP - France en 2016 et 2018 et de la ligne de financement BEI de 20 M€ consentie à CS GROUP - France en 2017. Tirage à date :	41 025	43 345
Garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI par nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale	39 441	39 829
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (1)	4 750	4 750
Garantie parentale donnée sur la ligne cautions sur loyers CS GROUP - France	734	734

(1) Porte sur l'occupation par CS GROUP - France d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS GROUP SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

## Note 20 – Locations immobilières simples

Néant.

## Note 21 – Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société :

(en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
<b>1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)</b>					
CS GROUP - France	4 892	49 280	100	172 506	456
<b>2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>					

Les titres CS GROUP - France ont fait l'objet d'un test d'impairment qui a conduit à reprendre la provision pour dépréciation de 21 000 K€ intégralement à fin 2021.

## Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	176 699			
Valeur nette	172 507			
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)				

## Note 22 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant.